

# **Charte de la Démocratie participative et du dialogue avec les citoyens**

## **Préambule**

La démocratie participative est aujourd’hui incontournable comme choix de gouvernance d’un territoire. Elle implique le partage d’informations, la transparence, la prise en compte de l’expertise d’usage et des attentes des habitants, la nécessité de proposer de nouveaux lieux de dialogue.

Les outils mis à la disposition de l’ensemble des messins depuis 2008 contribuent à développer une citoyenneté active tout comme à améliorer la compréhension et l’efficacité des politiques publiques.

La présente Charte a pour ambition de confirmer la volonté politique. Elle pose les principes à partir desquels la ville de Metz garantit un dialogue sincère et fructueux entre les habitants, organisés ou non, et la collectivité, autour d’engagements partagés au nom de l’intérêt général.

## **La Municipalité à l’écoute des citoyens**

L’existence d’un dispositif de démocratie participative constitue l’un des piliers structurants de l’action municipale. Celui-ci repose sur la mise en œuvre d’une politique encourageant notamment le développement des relations entre l’institution-mairie et les messins, mais également entre les différentes composantes de la population. Il a pour objectifs principaux le resserrement des liens sociaux, la réhabilitation de la politique et l’amélioration des services publics. Il s’agit ici de permettre à tous les citoyens de prendre la parole et de s’engager dans de nouveaux espaces d’information, d’expression, de réflexion et de proposition. Ce brassage permanent permet d’établir un dialogue constructif entre les habitants et leurs représentants élus, dialogue qui fait de Metz une ville où toutes les initiatives, suggestions, remarques ou critiques peuvent être entendues et prises en compte.

## **Un engagement politique concret**

Au-delà de la volonté politique, la démarche participative implique un changement de posture des élus, des techniciens et des experts qui, s’ils organisent un processus de participation, acceptent que leurs savoirs soient confrontés et enrichis par d’autres points de vue, notamment l’expertise d’usage, et s’engagent à prendre en considération la parole suscitée en acceptant que leurs projets puissent être modifiés.

## **Une démarche responsable**

Les démarches participatives ne se substituent pas aux instances municipales légitimement élues et pleinement responsables pour prendre les décisions. La démocratie participative complète la démocratie représentative en permettant d’associer, le plus en amont possible les habitants, pour une co-élaboration des projets municipaux et enrichir la décision des élus.

## **Les dispositifs participatifs et de dialogue de la Ville de Metz**

La ville de Metz a installé un large dispositif participatif depuis 2008, ouvert à tous :

- Le Conseil Municipal des Enfants : 55 enfants, élus en CM1 pour 2 ans dans les écoles volontaires de la Ville, ils mettent en œuvre des projets à l’échelle de la ville.
- 11 Comités de Quartiers : habitants volontaires ou tirés au sort sur listes électorales, représentants d’associations du quartier nommés pour 3 ans, ils réfléchissent aux équipements et à la vie du quartier, ainsi qu’à une vision plus large de la ville. Ils émettent un avis sur les projets municipaux qui leur sont soumis.
- Le Conseil Économique et Social Local : 55 membres nommés pour 6 ans, représentant les forces socio-économiques de la ville. C’est un organisme de réflexion prospective sur des sujets concernant le territoire messin, dont il est saisi par le Maire ou dont il s’autosaisit.
- Le Conseil Local de la Vie Étudiante : Directions d’écoles et de l’université, des associations d’étudiants et des organismes sociaux relatifs à la vie étudiante, celui-ci est chargé de réfléchir aux thématiques propres à la vie étudiante et de mettre en place des projets.

A ces instances permanentes s’ajoutent des formes de dialogue et de participation régulières ou plus ponctuelles :

- Les Ateliers urbains proposent aux habitants d'un secteur concerné par un projet municipal, de réfléchir collectivement dans une démarche de co-construction de projets.
- Les balades urbaines visent à étudier sur le terrain un aspect d'un secteur et à réaliser un diagnostic « en marchant » en associant habitants, élus et services de la Ville
- Le Printemps des Citoyens est un temps de réflexion annuel dans la ville et dans les quartiers autour de la citoyenneté et de la participation.
- Les Graines de Citoyens incitent sur le terrain les habitants à réfléchir sur une thématique proposée et à s'exprimer librement
- Les dialogues citoyens s'adressent aux internautes par le biais d'un forum et d'un chat sur une thématique particulière
- Les visites de quartiers du Maire conduisent la municipalité à la rencontre des habitants et des forces vives d'un quartier pour faire le point avec eux sur leur quartier dans la recherche collective d'amélioration au quotidien.
- Les conférences citoyennes s'organisent autour de thématiques afin que tous les citoyens accèdent à un niveau de formation et d'information sur des sujets divers.
- Plus généralement la municipalité met en œuvre une politique au plus près de nos concitoyens :
  - nomination d'Adjoints de Quartiers
  - permanences d'élus en Mairies de Quartiers,
  - permanences de la Police municipale en Mairies de Quartiers,
  - rendez-vous du Maire, le vendredi matin,

#### **Espace de citoyenneté**

Liberté - Égalité – Fraternité : la devise de la République doit aussi être celle qui guide le fonctionnement du dispositif participatif messin. Toutes les personnes prenant part à cette démarche sont considérées sur un pied d'égalité. La parole de chacun est libre et doit être respectée par tous. La convivialité des débats et l'écoute de tous doivent être permanentes pour garantir des échanges apaisés, des travaux constructifs et la naissance de nouvelles solidarités locales.

#### **La reconnaissance des compétences de chacun**

La municipalité reconnaît pleinement à chaque citoyen une expertise fondée sur son usage des services, équipements, et infrastructures de la ville, sa capacité à penser, s'exprimer et agir dans l'intérêt général et sa force de proposition et d'innovation. C'est la diversité des participants qui fonde la légitimité des avis et préconisations rendus.

#### **Favoriser la participation de tous**

Les dispositifs participatifs doivent accueillir, favoriser et valoriser la participation citoyenne de celles et ceux qui se sentent exclus et peu ou mal représentés dans les instances collectives, du fait notamment de leur âge, de leur nationalité ou de la précarité de leur situation sociale. Des actions sont entreprises pour inciter les personnes les plus éloignées de ces dispositifs à prendre part à la démarche participative.

Les relais locaux, notamment les associations ont une place prépondérante dans la vie citoyenne. Par leurs connaissances et leur expérience de la délibération collective, leurs apports sont complémentaires de ceux des citoyens exprimés à titre individuel. Une démarche de rencontre et de collaboration avec les associations impliquées dans leur territoire doit permettre de renforcer leur rôle de relais de proximité afin de faciliter la participation des publics les plus éloignés de la vie publique aux processus de concertation.

#### **Différents degrés de participation**

Pour faciliter la participation de tous, la municipalité cherchera à concevoir des processus continus et diversifiés plutôt que des réunions ponctuelles, de façon à ce que chacun puisse entrer à son rythme dans la réflexion, de formaliser et d'échanger les points de vue pour construire des synthèses collectives et des visions communes.

Les modalités et étapes de tout processus participatif doivent être énoncées clairement, en amont. Les services de la Ville et les élus intègrent le temps de la participation dans leur calendrier dès l'origine de leur projet, quelle que soit la forme envisagée :

- **Information** : L'information des citoyens constitue le préalable de toute forme de participation. La municipalité veillera notamment à l'information systématique des Comités de Quartier sur les projets municipaux de leur périmètre.
- **Consultation** : L'expression des avis est sollicitée, dans un souci de recueil de la parole dans sa diversité, sur des projets assez avancés qui nécessitent un avis citoyen pour pouvoir être finalisés.
- **Concertation** : La concertation a pour objet, sur des projets encore très ouverts, de construire ensemble, au fil des débats, les solutions qui recueillent l'adhésion la plus large pour aboutir au projet qui réponde au mieux à l'intérêt général.
- **Co-construction** : Dans ce cadre, les citoyens sont associés très en amont, dès la phase de diagnostic d'opportunité et de définition du cahier des charges des projets, puis tout au long du projet.

### **Des moyens spécifiques**

La municipalité développe une culture, une ingénierie et une pratique de la démocratie participative qui favorisent la prise en compte des avis et propositions des acteurs locaux.

Les dispositifs participatifs bénéficient de moyens mis en œuvre par la Ville de Metz (logistique, technique et humain). L'animation des débats fait l'objet d'une attention particulière pour que tous ceux qui participent puissent prendre la parole et être égaux dans la discussion. Elle a un rôle de recadrage et de facilitation des débats.

Des formations utiles à la compréhension des enjeux municipaux, de la vie de la cité et plus généralement, à la production de connaissance et à la maîtrise des savoirs sont proposés aux habitants, élus, services dans le cadre de cette démocratie participative.

### **Publicité des débats**

Soucieuse que chacun puisse disposer d'une information pleine et entière sur les projets en cours et sur les travaux participatifs menés dans la ville, la municipalité s'engage à en faire la plus large publicité et à rendre compte des débats. Pour cela, les plannings de réunion, les comptes-rendus, les supports de présentation sont tous disponibles en Mairies de Quartiers et sur le site Internet de la Ville.

### **Suivi et évaluation**

L'évaluation de la participation permet à la fois l'amélioration des processus, la garantie de leur bon fonctionnement et la justification de leur utilité. Cette nouvelle charte, adoptée par le Conseil municipal du 23 février 2012, engage la ville de Metz vis-à-vis de ses citoyens. Sa mise en œuvre doit pouvoir être évaluée et sa pertinence vérifiée après une première période d'application :

- La municipalité s'engage à procéder à une évaluation annuelle de la charte de la démocratie participative avec les parties prenantes.
- Un bilan annuel de la démocratie participative en tant que politique publique sera intégré au rapport d'activité de la Ville.

### **En forme de conclusion**

Pour éviter une démocratie faite seulement par quelques uns, il faut quitter le cadre des décisions traditionnelles et accepter de prendre, plutôt qu'un seul acte tranché, une série d'actes mesurés, enrichis par les apports des citoyens.

Cette nécessité de revitaliser la démocratie, cet « impératif participatif », s'appuie donc sur un rôle et un pouvoir nouveaux dévolus aux citoyens. Elle s'appuie, comme l'exprimait le philosophe pragmatiste John Dewey, sur une « citoyenneté active et informée » et sur la « formation d'un public actif, capable de déployer une capacité d'enquête et de rechercher lui-même une solution adaptée à ses problèmes »